



Hébergement à titre gratuit d'un enfant aidant

Par loffy

Bonjour à toutes et à tous,

Ma mère est âgée, elle ne voit plus très bien et elle a des problèmes de mémoire... bref, je suis le seul enfant sur 5 à m'occuper d'elle au quotidien (préparation des repas, ménage, courses, préparation des médicaments, transport en voiture pour ses rdv et autres sorties, entretien et réparations de la maison familiale...

Je suis en couple et je vis avec ma compagne 1 soir sur deux et le week-end. Le dimanche nous emmenons ma mère chez nous pour manger et sortir quand c'est possible.

Aujourd'hui, étant hébergé en partie chez ma mère, et mon adresse fiscale étant toujours chez elle, j'apprends que mes frères et sœurs pourront éventuellement réclamer que je leur verse les loyers correspondants au temps d'hébergement gratuit.

Savez vous s'il existe un ou des moyens de rendre cette situation légale et sans risque d'assimilation à une donation indirecte?

Ma vie de couple souffre déjà de cette situation à la longue, je ne voudrais pas en plus me trouver laissé quand ma mère ne sera plus...

Merci à vous pour vos interventions.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vos frères et sœurs n'ont pas de loyer à vous demander. Votre mère héberge chez elle qui elle veut.